



Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

Votre mutuelle Unéo

Votre mutuelle vous propose une protection santé partout dans le monde. Ses équipes spécialisées sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur les démarches nécessaires. N'hésitez pas à prendre contact avec elles avant votre départ.

Démarches à effectuer auprès de votre mutuelle :

- > Si vous conservez votre garantie actuelle :
Téléchargez le formulaire [U10 Changement de situation](#). Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives, est à retourner à la mutuelle dès réception de votre ordre de mutation.
- > Si vous changez de garantie :
Téléchargez le formulaire [U14i Changement de garantie Unéo Monde](#).

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à :
Unéo
Service prestations santé et prévoyance
48 rue Barbès
92544 MONTROUGE CEDEX

Votre choix de garantie doit être fait au moment du départ ou au plus tard deux mois après votre arrivée dans votre nouveau poste. Il ne pourra être modifié en cours de séjour.

Vous êtes affecté(e) avec votre famille

Vous devrez transmettre obligatoirement à votre mutuelle la copie de l'attestation de votre carte vitale sur laquelle figureront vos ayants droit. Dans ce cas précis, la mutuelle intervient en complément de la [CNMSS](#).

Vos êtes affecté(e) sans votre famille

Pour votre famille restée en France métropolitaine, la mutuelle intervient en complément de la [CNMSS](#) ou de la caisse de rattachement des ayants droit (CPAM, caisse étudiante...).